

Préavis municipal n° 82-2011
Relatif à la rénovation de la place de sport du Cheminet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission composée de Mesdames Chevalier Christiane, Grandchamp Sylvette, ainsi que de Messieurs, Devenoge Pierre-Michel, Ischi Pierre-André, Burnat Thierry, Python Gilbert, s'est réunie le mercredi 1er juin à 18 heures 30 en salle de municipalité. Jérôme Ischi était excusé. La Municipalité était représentée par Mesdames Isabelle Hautier, Isabelle Gay-Crosier ainsi que Monsieur Yvan Rochat.

Cette commission a eu pour but d'étudier le projet de rénovation de la place de sport du Cheminet.

La place de sport du Cheminet a été construite en 1979 et comportait :

- une piste de course de 120mx5m
- un terrain de basketball, de volleyball, de handball
- une fosse de 9mx9m pour saut en longueur avec 3 pistes d'élan de 1mx26m
- une installation de saut en hauteur
- deux cercles de jet du boulet
- une installation d'éclairage permettant d'utiliser la place le soir

En 2004, l'Agoraespace a pris place en remplacement des anciens terrains de basket et de volley.

Actuellement, l'Agoraespace est utilisé fréquemment par les écoles et les jeunes du village et répond très bien à la demande pour les divers jeux de ballons.

La rénovation des infrastructures de cette place de sport concerne donc plus particulièrement la partie athlétisme du complexe. Courant 2009, un moniteur de sport de la société de gym de Penthaz a fait la demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de remettre en état la piste de course et les poutres de saut.

A savoir qu'à ce jour pas loin de 40 jeunes athlètes s'entraînent à raison de deux soirs par semaine en athlétisme et participent à de nombreux concours régionaux.

Concernant les obligations légales, la Municipalité doit, si elle met à disposition une place de sport, fournir pour les 14 classes de notre établissement scolaire les installations suivantes :

- une aire tout temps au minimum 15mx26m (cour du collège)
- une aire gazonnée au minimum de 34mx51m, existant derrière le Verger
- une installation de saut en longueur à 2 pistes avec fosse de 8mx9m (à rénover)
- deux couloirs de course de 80m (à rénover le projet en prévoit 4).

Les travaux suivants seront donc entrepris pour la rénovation de cette place de sport et c'est le devis de la maison Realsport qui a été retenu par la Municipalité.

- terrassement, excavation et canalisations
- constructions
- remise en état des bordures, réglage de planie, enrobé bitumineux drainant et revêtement synthétique sur la piste
- marquage
- remplacement des deux poutres de saut
- remise en état de la fosse de réception

Bien que les exigences scolaires demandent un marquage de la piste à 80 mètres, les membres de la commission pensent judicieux de prolonger ce marquage, la longueur le permettant et ainsi avoir une piste qui permette aux athlètes de s'entraîner sur cette distance reine de l'athlétisme qu'est le 100 mètres.

Il n'a pas été prévu de réinstaller un poste de saut en hauteur à l'extérieur en raison des nombreuses déprédations que l'ancien tapis avait subi. La proximité de la salle de gym permet la pratique du saut en hauteur indoor.

Financement communal :

Le coût total des travaux se monte à CHF 149'000.--. Le montant du subside du Fonds du sport vaudois, inconnu au moment de la rédaction du préavis est parvenu entre temps à la Municipalité et se monte à CHF 16'000.-- ce qui fait un total des travaux à CHF 133'000.--.

Le délégué au sport associatif du Service cantonal de l'éducation et du sport a informé la Municipalité qu'il n'entrait pas en matière pour subsidier des infrastructures scolaires remplissant les obligations légales attribuées aux communes. Le montant de CHF 16'000.-- nous est donc alloué pour les 2 pistes de course supplémentaires.

Bien qu'il reste un capital disponible sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux, il est décidé de laisser ce disponible pour d'autres investissements dans ce domaine. En effet l'ASiCoPe participe à la prise en charge de ces installations sportives scolaires pour 2/3. Ce loyer permettra de rembourser l'investissement.

Comme pour l'Agoraespace, il est prévu un contrat d'entretien qui reviendrait entre CHF 1'000.- et CHF 1'500.- par année.

Vu le coût assez élevé de cette piste nous encourageons la Municipalité à bien veiller à l'entretien régulier de celle-ci afin d'optimiser sa durée de vie.

Les charges budgétaires seront les suivantes :

Un amortissement de CHF 12'500.- sur 12 ans

Un intérêt de la dette de CHF 5'200.- la première année (annuité la plus élevée)

Au total, en comptant les heures de notre personnel pour l'entretien courant, les dépenses s'élèveront à CHF 22'000.- la première année (la plus chère) montant duquel l'on doit déduire la part de l'ASiCoPe d'environ CHF 14'500, ce qui nous donnera une charge supplémentaire pour le budget communal de CHF 7'500.--

Conclusion :

au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes qui sont les mêmes que le préavis municipal n° 82-2011. Soit :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 82-2011, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

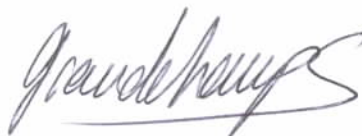
- tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 11 décembre 2006

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la place de sport du Cheminet, sise derrière le Verger ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 149'000.- pour la réalisation de ces travaux ;
3. d'autoriser le recours à l'emprunt pour financer la dépense nette ;
4. d'amortir le coût net en 12 ans.

Penthelaz, le 20 juin 2011

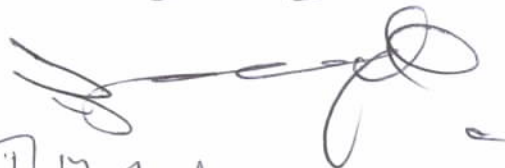
La rapporteuse : Sylvette Grandchamp



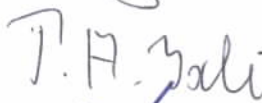
Les membres : Christiane Chevalier



Pierre-Michel Devenoge



Pierre-André Ischi



Thierry Burnat



Gilbert Python



Jérôme Ischi

